AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1047
FR0004040608-FS0520

4 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ABC ARBITRAGE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 mai 2016, complété notamment par un courrier reçu le 4 mai 2016, la société anonyme de droit luxembourgeois Financière WDD[1] (20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 29 avril 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE et détenir 5 673 776 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 10,001% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ABC ARBITRAGE sur le marché.

 À cette occasion, le concert[3] composé de M. Dominique Ceolin et des sociétés Financière WDD S.A. et Investissements et Prestations Administratives SAS[4] **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 29 avril 2016, 8 213 306 actions ABC ARBITRAGE représentant autant de droits de vote, soit 14,48% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Financière WDD	5 673 776	10,001
Dominique Ceolin	2 196 440	3,87
Investissements et Prestations Administratives	343 090	0,60
Total concert	**8 213 306**	**14,48**

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Financière WDD S.A. déclare :

 - les acquisitions d'actions de la société ABC ARBITRAGE ont été financées par emprunt bancaire et la société Financière WDD S.A. n'a pas eu recours à l'emprunt de titres ;

[1] Contrôlée par M. Dominique Ceolin.
[2] Sur la base d'un capital composé de 56 733 410 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Concert formé en novembre 2015 lorsque la société Investissements et Prestations Administratives a souhaité acquérir des actions ABC ARBITRAGE.
[4] Sise 21 rue Weber, 75116 Paris et contrôlée par MM. Christian Gueugnier et Didier Le Menestrel.

- la société Financière WDD S.A. agit de concert avec M. Dominique Ceolin et avec la société Investissements et Prestations Administratives ;

- envisager de poursuivre les achats d'actions de la société ABC ARBITRAGE afin de constituer un bloc actionnarial significatif d'ABC ARBITRAGE, sans intention d'atteindre une minorité de blocage ni de lancer une offre publique ;

- ne pas envisager d'opération pouvant avoir un impact sur la stratégie de l'émetteur telle que visée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- n'être partie à aucun accord ou instrument tels que ceux mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet des actions et/ou des droits de vote de la société ABC ARBITRAGE ;

- ne pas envisager de demander la nomination d'administrateurs, sachant que M. Dominique Ceolin est lui-même président directeur général de la société ABC ARBITRAGE. »